

Image not found or type unknown



Inscription sur les listes électorales

Par **craig3083**, le **20/10/2015** à **11:14**

Bonjour,

Nouvel arrivant dans ma commune, la loi du 13/07/2015 m'a permis de m'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux régionales.

Cependant, ma commune doit organiser une élection municipale anticipée à la fin Novembre et on m'a signifié que je n'avais pas le droit d'y voter.

Ont-ils le droit de m'interdire de voter alors que je suis inscrit sur les listes électorales ? Est-ce normal de prendre la liste de début d'année pour organiser ce vote ?

D'avance merci de vos réponses